



Plan Bâtiment du Grenelle Environnement

Convention « Les Pros de la Performance Énergétique »



Entre

L'Etat, représenté par **Jean-Louis Borloo**, ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat, **Benoist Apparu**, Secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme, et **Valérie Létard**, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat.

et

La Fédération Française du Bâtiment (FFB), représentée par **Didier Ridoret**, président.



Présent
pour
l'avenir

Préambule

Réduire de 38% les consommations d'énergie des bâtiments existants d'ici 2020



Le secteur du bâtiment est **le plus gros consommateur d'énergie en France** parmi l'ensemble des secteurs économiques. Il consomme actuellement environ 68 millions de tonnes d'équivalent pétrole, soit 42,5% de l'énergie finale totale. C'est chaque année plus d'une tonne d'équivalent pétrole consommée par chaque Français. Il génère 123 millions de tonnes de CO₂, soit 23% des émissions nationales. Ces émissions ont augmenté d'environ 15% depuis 1990. Chaque Français libère ainsi dans l'atmosphère environ deux tonnes de CO₂.

La facture annuelle de chauffage représente environ 900 € en moyenne par ménage, avec de grandes disparités, qui tendent à augmenter avec la hausse du prix des énergies : les dépenses annuelles peuvent ainsi varier de 250 € pour une maison « basse consommation » à plus de 1 800 € pour une maison mal isolée.

La mise en œuvre à grande échelle du programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments prévu par le Grenelle Environnement réduira durablement les dépenses énergétiques et les inégalités qui en découlent, **améliorera le pouvoir d'achat** des ménages et contribuera à la **réduction des émissions de CO₂**.

Les objectifs de ce programme pour les logements existants sont :

- de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici à 2020 et, à cette fin, de conduire un **programme ambitieux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments pour atteindre le rythme de 400 000 rénovations complètes de logements chaque année à compter de 2013** ;
- de **rénover l'ensemble des logements sociaux**, avec, pour commencer, la réalisation des travaux sur les 800 000 logements sociaux les plus énergivores d'ici 2020.

Le secteur de la rénovation est un secteur-clé pour la relance de l'économie et le développement des métiers de la croissance verte. Le secteur de la rénovation du bâtiment emploie près de 100 000 personnes, pour un chiffre d'affaires estimé à 9 milliards d'euros. Avec la mise en œuvre du Grenelle Environnement, le chiffre d'affaires du secteur devrait être multiplié par plus de deux d'ici 2012 pour atteindre 18 à 22 milliards d'euros par an, ce qui devrait amener la mobilisation de 120 000 emplois supplémentaires dans ce secteur très intensif en emplois et peu délocalisable. Les travaux conduits par le Comité stratégique du Plan Bâtiment du Grenelle Environnement dans le cadre du plan de mobilisation des métiers et des territoires pour la croissance verte mené par la secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat contribueront à l'adaptation des compétences nécessaires et à la formation des nouveaux professionnels.

La diffusion très rapide de l'éco-prêt à taux zéro (50 000 en 6 mois) et la rénovation programmée de près de 30 000 logements sociaux induisent un investissement de 1,7 milliard d'euros. Un tel rythme d'investissement correspond à la mobilisation de 45 000 emplois. Cette dynamique est encore amenée à s'amplifier fortement dans les prochains mois.

Généraliser les « bâtiments basse consommation » en 2012

Le Grenelle Environnement prévoit de généraliser les « **bâtiments basse consommation** » à l'horizon 2012 (2010 pour les bâtiments publics et tertiaires), et les « **bâtiments à énergie positive** » à l'horizon 2020. Ces objectifs sont fixés à l'article 4 de la loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009.

Alors que la réglementation thermique, mise en place en 1975 et progressivement renforcée, a déjà permis de **diviser par 2** la consommation énergétique des constructions neuves, le Grenelle Environnement prévoit de **diviser encore d'un facteur 2 à 4** (selon le type d'énergie) les consommations énergétiques des bâtiments neufs d'ici 2012 : la consommation moyenne d'énergie primaire des constructions neuves devrait ainsi passer de 150 kWhEP/m²/an aujourd'hui à **50 kWhEP/m²/an** en 2012.

Avec le Grenelle Environnement, il s'agit donc de réaliser, en seulement 4 ans, un « saut énergétique » aussi important que celui réalisé ces 30 dernières années.

Les demandes de certifications « BBC-Effinergie » déposées auprès des organismes certificateurs connaissent une très forte croissance : 20 000 demandes en 2009, soit 10 fois que prévu initialement. Le Grenelle Environnement a ainsi pris plus d'un an d'avance dans le domaine de la construction neuve.

Un accompagnement financier puissant

Aussi bien pour les constructions neuves que pour la rénovation énergétique des bâtiments existants, le Grenelle Environnement a permis de créer un **dispositif de soutien financier sans précédent** :

- création d'un **éco-prêt à taux zéro** pour le financement des travaux de rénovation énergétique des logements ;
- amélioration du **crédit d'impôt « développement durable »** : prorogation du dispositif jusqu'en 2012, extension aux frais de main d'œuvre pour les travaux d'isolation thermique des parois opaques, extension du crédit d'impôt aux logements mis en location ;
- augmentation du **crédit d'impôt TEPA**, possibilité pour les collectivités territoriales d'exonérer totalement ou partiellement de **taxe foncière** les logements BBC ; à compter du 1er décembre 2009, majoration jusqu'à 20 000 € du prêt à taux zéro (PTZ) pour les acquéreurs de logements BBC (cette majoration s'ajoute au doublement du PTZ décidée par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance ; **le PTZ est donc triplé pour les logements BBC**) ;
- renforcement du dispositif en 2010 par le **verdissement d'outils fiscaux** : pour les logements neufs : le crédit d'impôt TEPA et le dispositif dit « Scellier » sera progressivement réservé aux logements classés BBC. Ces mesures sont actuellement débattues au Parlement dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2010.

Au total, le soutien public représente en moyenne **50% de l'investissement supplémentaire** nécessaire pour hisser les logements au niveau de performance BBC.



L'Eco-prêt à taux zéro

L'Eco-prêt à taux zéro, adopté en loi de finances pour 2009 à l'initiative de Jean-Louis BORLOO, constitue une des mesures phares du Grenelle Environnement.

Tous les particuliers propriétaires peuvent en bénéficier pour des projets dans leurs résidences principales, y compris les copropriétés et les logements mis en location.

L'Eco-prêt à taux zéro est cumulable avec les autres dispositifs de soutien, notamment le crédit d'impôt « développement durable » (sous condition de ressources), les aides de l'agence nationale de l'habitat et des collectivités territoriales, les certificats d'économies d'énergie et le nouveau prêt à taux zéro octroyé pour les opérations d'acquisition-rénovation.

D'une durée de 10 ans, pouvant être étendue jusqu'à 15 ans par la banque prêteuse, il permet de financer jusqu'à 30 000 € de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique du logement. Les opérations sont éligibles si elles mettent en œuvre un « bouquet de travaux », c'est-à-dire un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée apporte une amélioration très sensible de l'efficacité énergétique du logement, ou s'il s'agit de travaux recommandés par un bureau d'étude thermique permettant d'atteindre une performance globale minimale. Les frais d'études ou de maîtrise d'ouvrage associés, ainsi que les travaux induits seront également éligibles. L'éco-prêt à taux zéro constitue ainsi une solution complète de financement de la rénovation thermique.

Les artisans et entrepreneurs sont au cœur de la performance énergétique, au service des maîtres d'ouvrage et des occupants des bâtiments

Les artisans et entrepreneurs de la FFB sont conscients de l'attente des maîtres d'ouvrage et des occupants des bâtiments en matière d'amélioration de la performance énergétique.

Cette amélioration doit se traduire durablement par la réduction des consommations d'énergie et par la valorisation du bien immobilier rénové. L'adaptation des compétences à ces nouveaux enjeux et la reconnaissance de ce nouveau savoir sont les deux vecteurs forts de la professionnalisation de l'amélioration de la performance énergétique.

La formation des entreprises, des architectes et de l'ingénierie

La question de la formation de la filière du bâtiment est un enjeu majeur pour la réussite des objectifs du Grenelle Environnement. Il est essentiel que l'offre de formation soit adaptée aux besoins, qui sont croissants.

Un groupe de travail, sous le pilotage direct de Philippe Pelletier, a été mis en place en juin 2009 et rassemble les organisations représentantes des entreprises du bâtiment, les architectes, les bureaux d'études, les ingénieurs et de grandes écoles du bâtiment qui ont décidé de donner une nouvelle dynamique aux actions de formation actuellement engagées.

Le 13 octobre 2009, Valérie Létard, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat a installé le comité de pilotage national pour le développement des métiers liés à la croissance verte, créé dans le cadre du plan national de mobilisation des territoires et des filières.

Ce plan est une déclinaison opérationnelle du Grenelle Environnement ; il vise à nourrir la croissance verte en adaptant les compétences métiers d'aujourd'hui afin que les entreprises disposent de ressources humaines qualifiées et suffisantes permettant de répondre à la demande. Les travaux pour son élaboration sont conduits par un comité de pilotage national et 10 comités de filières.

Ces comités de filières ont pour mission de proposer au comité national de pilotage une analyse quantitative et qualitative des besoins des filières.

La présidence du comité de filière consacré aux « Métiers du Bâtiment » a été confiée à Philippe Pelletier ; la composition du chantier « Formation » sera ainsi complétée dans l'esprit d'élaboration des comités de filières et les travaux vont continuer au sein de cette nouvelle instance. Les propositions du comité de filière devront être remises à la ministre le 20 décembre 2009.

- ooOoo -

La présente convention précise les engagements de chacun des signataires afin d'accompagner les artisans et entrepreneurs adhérents de la FFB dans la réussite des objectifs fixés par le Grenelle Environnement.

- ooOoo -

Article 1 – Les engagements de la Fédération Française du Bâtiment

1.1 Le programme « Bâtir avec l'Environnement »

Dès octobre 2008, la FFB a lancé un programme d'actions « Bâtir avec l'Environnement » avec l'objectif de mobiliser ses adhérents sur les enjeux de la construction durable et de la performance énergétique. Elle a ainsi lancé une grande campagne de sensibilisation qui s'est concrétisée par l'élaboration de plusieurs outils regroupés au sein d'un kit (une charte d'engagement volontaire, un logo, des panneaux, une bibliographie,...). Il a été distribué à 23 000 exemplaires auprès des adhérents de la FFB à l'occasion de plus de 200 réunions de sensibilisation en départements et régions.

1.2 L'opération « Les Pros de la Performance énergétique »

Dans le contexte de « Bâtir avec l'Environnement », la FFB se propose de renforcer le volet « Performance Énergétique » pour répondre aux objectifs énergétiques du Grenelle Environnement :

1. en mettant l'accent dans un premier temps sur la rénovation énergétique du parc de bâtiments existants,
2. en préparant dans un deuxième temps la généralisation de la construction des bâtiments à basse consommation, voire à énergie positive.

Les Pros de la Performance Énergétique : Présentation générale

OBJECTIFS :

Permettre aux artisans et entreprises d'acquérir de nouveaux savoir-faire et de nouvelles compétences pour répondre aux enjeux de la performance énergétique des bâtiments.

Permettre la reconnaissance des savoir-faire et compétences des artisans et entreprises dans les domaines de la performance énergétique des bâtiments.

THEME DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT	ACTIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 01/11/09
Identification « Les Pros de la Performance Énergétique »	Définition des critères d'attribution de l'identification	Validés par le CA de la FFB
	Campagne de lancement	A l'occasion de BATIMAT
Sensibilisation des adhérents du réseau	Promotion du dispositif en département et région	A partir du 07/11/2009 via le réseau des chargés de mission Environnement et animateurs métiers régionaux de la FFB
	Présentation dans la revue Bâtiment Actualité diffusée aux 57000 adhérents de la FFB, parution tous les 15 jours	Rédaction d'un supplément 4 pages « Les Pros de la performance énergétique »
Accompagnement technique – Formations	FEEBat	Poursuite de la mobilisation des IFRB
	Formation « BBC » - chantier	Rédaction d'un référentiel de formation en cours
	Formations « autocontrôle » - (perméabilité à l'air, thermographie,...)	Rédaction de référentiels de formation en cours
Accompagnement technique – Outils techniques	Co-développement d'un nouveau logiciel d'évaluation des travaux d'économie d'énergie	Démonstration à BATIMAT
	Recensement des outils d'autocontrôle disponibles et pertinents. Mise à disposition de ces outils pour les adhérents	Recherche de partenaires
	Fiches de travaux types d'amélioration énergétique des bâtiments existants	70 Fiches disponibles Diffusion à élargir
Accompagnement juridique et assurantiel	Définition des engagements de performance énergétique et des garanties d'assurance disponibles.	Concours de la SGAMBTP (SMABTP, Auxiliaire, CAMBTP) Référentiels en cours de rédaction
Accompagnement « marketing » - Formations	Formation « Offre d'amélioration énergétique globale »	Référentiel de formation rédigé Formation des formateurs réalisée Premières sessions programmées
Accompagnement « marketing » -clients	Segmentation des marchés de l'amélioration énergétique. Définition des parcours client. Accompagnement des clients avant travaux et après travaux.	En cours de finalisation
Accompagnement « comportement responsable »	Trame de Notice Environnementale et exemples de bonnes pratiques. Définition d'un référentiel de « bonnes pratiques environnementales »	Nombreuses actions de sensibilisations réalisées. Réflexions avec Qualibat début 2010

L'ensemble des outils élaborés constitue le **Kit « Pros de la Performance Énergétique »** remis aux artisans et entreprises à l'occasion de leur identification auprès de la FFB.

1.2.1 La rénovation énergétique du parc de bâtiments existants.

La FFB est consciente de l'ampleur du défi à relever et du rôle des professionnels du bâtiment dans ce secteur :

1. rénover massivement le parc des bâtiments existants en sollicitant le plus grand nombre d'artisans et d'entreprises, quels que soient leur taille et leur métier,
2. être au rendez-vous de l'excellence en matière d'efficacité énergétique des travaux, qu'il s'agisse de travaux isolés, de bouquets de travaux ou encore d'amélioration énergétique globale.

Pour relever ce défi, la FFB propose un accompagnement sans précédent de ses 57 000 adhérents au travers de l'opération « Les Pros de la Performance Energétique ».

Cette opération s'articule autour de trois axes :

- Un accompagnement de la FFB pour la prise en compte de l'environnement dans l'activité quotidienne des artisans et entreprises,
- Une reconnaissance des capacités à faire les travaux d'amélioration énergétique les plus efficaces. Afin de clarifier les signes de reconnaissance de la compétence des artisans et entreprises, la FFB s'appuiera sur les systèmes déjà existants développés par QUALIBAT et QUALIFELEC,
- Un accompagnement technique et marketing pour mieux identifier les offres des artisans et entrepreneurs et pour trois catégories de demandes des clients :
 - 1 - Travaux isolés d'amélioration énergétique,
 - 2 - Bouquets de travaux,
 - 3 - Amélioration globale de la performance énergétique avec engagement de performance énergétique du bien.

Ces trois axes s'appuient sur des dispositifs existants qui doivent monter en puissance :

- la formation FEEBat, qui a été initiée par la FFB à la fin de l'année 2006, et qui monte en puissance aujourd'hui,
- les mentions « Economie d'énergie » proposées par QUALIBAT et QUALIFELEC : aujourd'hui, 360 artisans et entreprises du bâtiment en disposent,
- la certification « Offre globale - rénovation énergétique », en cours d'expérimentation par QUALIBAT, qui sera complètement opérationnelle dès le début de l'année 2010, et celle de CERTIBAT, filiale de QUALIBAT

Les signes de qualité : Qualifications et certifications

En avant propos, le Grenelle Environnement a mis en place un groupe de travail sur le thème de la qualité, composé des acteurs de la Construction. Les premiers résultats ont mis en évidence un foisonnement de signes de qualité avec la nécessité de clarifier le paysage pour une meilleure lisibilité des professionnels mais aussi des maîtres d'ouvrage publics et privés. Un des objectifs est d'encourager la montée en puissance des compétences des artisans et entreprises en les engageant notamment sur la voie de la qualification.

Les différents signes de reconnaissance concernant les acteurs professionnels, attestent pour le client des capacités ou des moyens dont ils disposent.

Ils permettent de :

- s'assurer du savoir faire de l'artisan ou de l'entreprise ;
- renforcer une relation de confiance avec l'artisan ou l'entreprise ;
- bénéficier, le cas échéant, de dispositifs d'aides financières spécifiques ;

Un guide pratique à l'usage des professionnels et de leurs clients, issu des travaux du groupe, met en évidence trois principaux types de reconnaissance : la certification dont le niveau d'exigences est le plus important, puis la qualification, enfin les autres signes de qualité comme le label ou encore l'appellation.

Dans sa démarche, la Fédération française du bâtiment s'appuie sur les systèmes de qualification et de certification gérés par Qualibat et Qualifelec. Concernant la performance énergétique, la Fédération française du bâtiment va ainsi promouvoir les deux dispositifs suivants :

La mention « Economie d'énergie » (Créée par Qualibat et Qualifelec)

- Délivrée à une entreprise titulaire d'une qualification métier
- Dans le cadre ou non d'une offre globale
- S'appuyant sur la formation FEEBat : 10% de l'effectif doit avoir suivi les modules 1, 2 et 3.

Les certifications « Rénovation énergétique » (créées par Qualibat et sa filiale CERTIBAT)

Pour reconnaître l'aptitude de l'entreprise à concevoir, coordonner et à réaliser des travaux de rénovation énergétique dans le cadre d'une offre globale.

1.2.2 La généralisation de la construction de bâtiments à basse consommation dès 2012.

La FFB a déjà conduit un certain nombre d'opérations de démonstration de construction de bâtiments à basse consommation afin de démontrer que toutes les filières constructives peuvent répondre à ces nouveaux critères de performances (opération VILLAVENIR dans la région Nord Pas de Calais pour les maisons individuelles ou encore les sièges des fédérations du Gard et de l'Alsace pour le tertiaire).

La FFB est consciente des nouveaux enjeux plus particulièrement centrés sur la construction des bâtiments neufs, notamment les questions de perméabilité à l'air et traitement des ponts thermiques.

1.3 Engagements de la FFB

Pour déployer cette opération, autant pour la rénovation énergétique des bâtiments existants que pour la construction des bâtiments neufs à basse consommation, la FFB s'engage à :

- renforcer ses actions de formation au travers de son réseau formation animé par les Instituts de Formation et de Recherche du Bâtiment:
 - .. via l'accélération du déploiement de FEEBat
 - .. via le développement de formations spécifiques à l'amélioration de la performance énergétique (perméabilité à l'air et autocontrôle, aspects juridiques de l'offre globale en rénovation énergétique, ...),
- faire mieux connaître les signes de qualité des artisans et entreprises développés par Qualibat et Qualifelec, notamment ceux dédiés à la performance énergétique,
- accompagner ses adhérents sur le champ de la rénovation énergétique des bâtiments existants, vis-à-vis de leurs relations avec leurs clients, en leur fournissant des kits « Pros de la Performance Energétique » comprenant des outils professionnels (fiches techniques, outils d'autocontrôle, liste des formations,

conditions générales d'intervention en rénovation énergétique , et recensement des clauses d'assurance adaptées).

- consacrer au moins 40% de son Programme Recherche Développement Métiers (PRDM) à des études dédiées

.. à l'adaptation de l'ensemble des métiers vis-à-vis des exigences nouvelles liées aux objectifs du Grenelle, tout en limitant au maximum les risques de pathologie liés à ces exigences,

.. au développement de référentiels de formation traitant les questions de mise en œuvre des solutions les plus efficaces d'un point de vue énergétique.

- identifier 10 000 pros de la performance énergétique d'ici fin 2012.

Les « Pros de la Performance Energétique » en résumé

Ce qu'ils sont capables de faire :

- Ils conseillent leurs clients
- Ils préconisent des travaux d'économies d'énergie, adaptés au projet de leurs clients
- Ils s'engagent sur la consommation énergétique conventionnelle des bâtiments résidentiels réhabilités
- Ils proposent des contrats d'entretien et de maintenance
- Ils accompagnent leurs clients dans l'utilisation de leur bien

Comment les reconnaît-on ?

- Ils ont signé la charte « Bâtir avec l'environnement » de la FFB
- Ils sont qualifiés (Qualibat, Qualifelec, avec mention économies d'énergie) ou certifiés « rénovation énergétique » (Qualibat ou Certibat)

Article 2 –Les engagements de l'Etat

L'Etat s'engage à aider la FFB à :

- maintenir les conditions du déploiement optimal de FEEbat, et soutenir les initiatives de formation en matière de performance énergétique,
- mieux faire connaître les signes de qualité des artisans et entreprises développés par Qualibat et Qualifelec,
- promouvoir les bonnes pratiques environnementales des entreprises de Bâtiment,
- soutenir l'équipement de ses adhérents en moyens d'autocontrôle (notamment caméras infrarouges et outils de mesure de la perméabilité à l'air).

Article 3- Suivi de la mise en œuvre de la convention

Le comité de pilotage du programme, composé de trois représentants de chacune des parties signataires, établit un bilan annuel des actions menées dans le cadre du programme, ce bilan annuel étant rendu public.

Le Comité stratégique du Plan Bâtiment du Grenelle Environnement est chargé du suivi de l'exécution de la présente convention et de proposer, le cas échéant, des avenants à ce protocole.

Article 4- Durée de la Convention

La présente convention est signée pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature.

Fait à Paris, le 4 novembre 2009

Jean-Louis BORLOO

Ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie,
de l'Energie, du Développement durable et
de la Mer, en charge des Technologies vertes
et des Négociations sur le Climat

Benoist APPARU

Secrétaire d'Etat chargé du Logement et de
l'Urbanisme

Valérie LETARD

Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat

Didier RIDORET

Président de la
Fédération Française du Bâtiment

Philippe PELLETIER

Président du Comité Stratégique du Plan
Bâtiment du Grenelle Environnement

Philippe VAN DE MAELE

Président de l'Agence de l'Environnement et
de la Maîtrise de l'Energie